

## L'importance des normes

**Face à la diversité des risques dans le bâtiment, de la poussière de bois aux fibres d'amiante en passant par les vapeurs de solvants, le choix du masque s'avère déterminant pour assurer une protection efficace. Une fois bien choisi, il doit être bien utilisé.**

LA NATURE des polluants, le type de chantier, la durée d'intervention et la méthode d'application déterminent le choix d'un des deux systèmes de protection, la filtration de l'air ambiant ou le système isolant par adduction d'air neuf.

Les masques filtrants purifient l'air ambiant par filtration. On peut leur ajouter une ventilation assistée

pour améliorer le confort. Les masques à usage unique sont adaptés pour de courtes interventions (< 1 heure). Les cartouches des masques réutilisables doivent être changées dès colmatage ou « claquage » de celles-ci. Le filtre d'un masque réutilisable doit toujours être employé pour un même gaz ou une même vapeur. Les filtres antigaz ou antivapeurs sont classés en six catégories matérialisées par six couleurs selon les vapeurs ou gaz contre lesquels ils protègent, avec pour chaque catégorie trois classes d'efficacité en fonction de la concentration du polluant.

Les masques isolants sont alimentés en air respirable par un apport d'air neuf. Ils sont indispensables lorsque la concentration en oxygène de l'air est inférieure à 19 %, c'est-à-dire essentiellement dans les espaces clos et confinés ou lorsqu'il y a un doute sur le risque, par exemple lorsque les concentrations en polluants (poussière ou gaz) sont très élevées ou inconnues, ou lorsque les gaz sont inodores donc

### NORMES

Les appareils de protection respiratoire répondent à une réglementation très stricte qui implique des contrôles par des organismes notifiés.

► **Masques jetables**  
EN 149 : demi-masques filtrants pour protection antipoussière.

EN 405 : demi-masques avec valve pour protection antigaz et antivapeurs ou

protection combinée.

► **Masques réutilisables**  
EN 136 : masques complets.  
EN 140 : demi-masques et quarts de masques.

EN 141 (ou EN 14 387) : filtres gaz et vapeurs et filtres combinés.

EN 143 : filtres poussières.

► **Masques à ventilation assistée**

EN 12 941 : appareils filtrants à ventilation assistée avec casque ou cagoule.

EN 12 942 : appareils filtrants à ventilation assistée avec masque complet, demi-masque ou quart de masque.

► **Masques isolants adduction d'air**

EN 14 594 : cette nouvelle norme remplace toutes les anciennes pour les masques à air comprimé à débit continu.

EN 14 593-1 et EN 14 593-2 : appareils respiratoires iso-

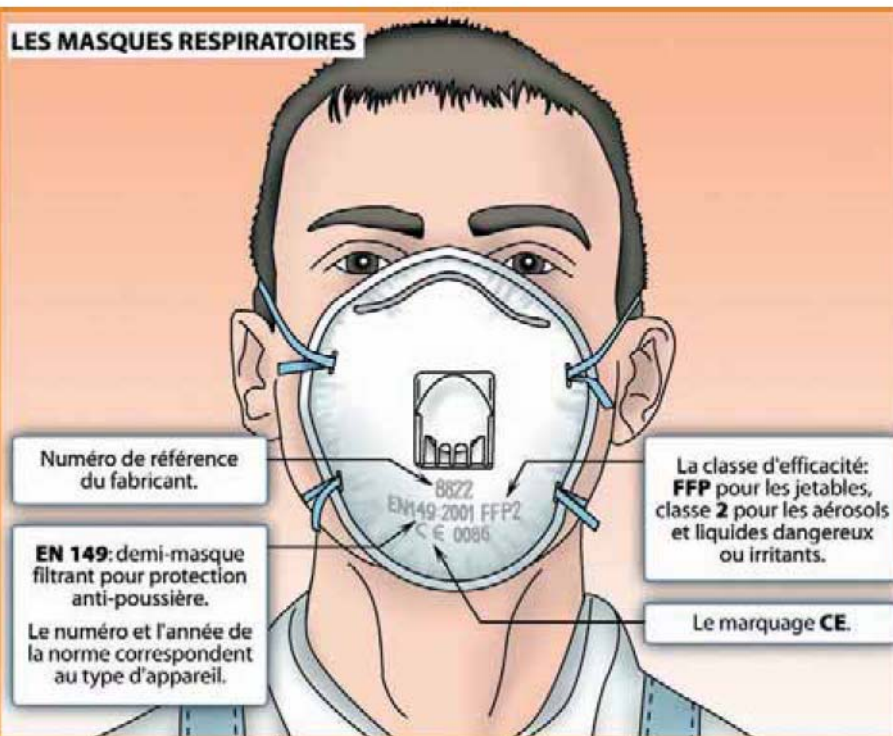
lants à adduction d'air comprimé avec soupape à la demande et masque complet (1) et demi-masque (2).

► **Appareils isolants autonomes**

EN 137 : appareils autonomes à circuit ouvert, à air comprimé.

EN 145 : appareils autonomes à circuit fermé.

EN 1146 et EN 402 : appareils respiratoires pour l'évacuation.



indétectables, et bien sûr en présence de polluants très toxiques (amiante, chlore, monoxyde de carbone...).

#### Les précautions

Un appareil de protection respiratoire doit être bien ajusté au visage pour offrir une réelle protection. Il faut s'assurer de l'étanchéité de la protection lors de son utilisation.

La formation des utilisateurs au port d'un tel équipement est nécessaire.

Les appareils réutilisables doivent être répertoriés, avec une fiche de suivi. Ils doivent être entretenus, nettoyés et désinfectés régulièrement. ♦

#### Pour en savoir plus :

- *Équipements de protection individuelle*, Manuel pratique de prévention, réf. A2P0195, OPPBTP.
- *Protection individuelle des voies respiratoires*, Mémo-pratique n° A2M0102, OPPBTP.
- L'INRS peut guider les entreprises pour sélectionner le type d'appareil adapté à une situation particulière de travail. Deux documents sont disponibles sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) : *Les appareils de protection respiratoire*, ED 98 ; *Les appareils de protection respiratoire : choix et utilisation*, Hure P, Guimon M., ED 780.
- Synamap : Tél. : 01 47 17 64 36 – [www.synamap.fr](http://www.synamap.fr)